

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL266

présenté par
M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des deuxième à quatrième alinéas »

les mots :

« du deuxième alinéa et des 1° et 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.